CANADA-TERRE NEUVE et LABRADOR
C-TNLOHE
L'OFFICE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

Décision du délégué à la sécurité
(Demande de substitution, d'équivalence ou d'exemption)

Date :	28/07/2022
Référence C-TNLOHE :	2022-RQ-0001
Requérant :	Cenovus Energy
Référence du requérant :	RQ-21-00000688
Nom de l'installation :	SeaRose FPSO
Autorité :	*Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve et Labrador, paragraphe 151(1) et article 205.069* *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve-et-Labrador, paragraphe 146(1) et article 201.66*
Règlement :	*Article 25(b) du Règlement sur le forage et la production relatifs aux hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve*

Décision :

Le délégué à la sécurité autorise le requérant, le propriétaire du SeaRose FPSO, à utiliser un régime de surveillance basé sur l'état en conjonction avec l'acceptation réglementaire de la notation TMON de DNV GL et des exigences de conception et d'inspection du système de propulsion du SeaRose au lieu des exigences du paragraphe 25(b) du Règlement sur le forage et la production des hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve, qui stipule qu'*une inspection complète comprenant un examen non destructif des joints et des éléments structuraux critiques d'une installation et de tout équipement critique de forage ou de production est effectuée à un intervalle permettant d'assurer le fonctionnement sécuritaire continu de l'installation ou de l'équipement et, dans tous les cas, au moins une fois par période de cinq ans*, sous réserve des conditions suivantes :

1) Les procédures de surveillance de l'état de l'arbre de propulsion, ainsi que les résultats, continueront à être suivis et examinés par DNV conformément à l'élément essentiel de sécurité n° 37 Propulsions & Steering Standard et à l'élément essentiel de sécurité n° 04 - Rotating Equipment Standard de Cenovus.

2) Les arbres de queue doivent être inspectés conformément aux exigences de la notation « TMON » de DNV.

Paul Alexander

_____

Délégué à la sécurité